



Appel à projets 2026

Résidence de création en territoire

Château de Pange | Grand Est

1. Présentation de la structure et du projet global

Situé à une quinzaine de kilomètres de Metz, le château de Pange, classé au titre des Monuments historiques, est un château du XVIII^e siècle situé dans un domaine de plus de 30 hectares traversé par la Nied française.

Porté par l'Association pour la Reconversion du Château de Pange (ARCP) avec le soutien de la DRAC Grand Est, de la Région Grand Est, du Département de la Moselle et de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange, le projet vise à faire du domaine un lieu de création, de recherche et de rencontre entre artistes, chercheur·euses, habitant·es et acteur·ices du territoire.

Le projet culturel du site s'inscrit à la croisée de trois axes structurants :

Transmission – Transhumance – Paysages

- **Transmission** : partager un patrimoine historique, naturel et culturel, et favoriser la circulation des savoirs.
- **Transhumance** : accueillir des artistes en mouvement, en dialogue avec d'autres territoires et disciplines.
- **Paysages** : explorer les relations entre patrimoine, environnement et vivant.

À travers ces axes, le château de Pange souhaite devenir un épicerie transculturel, lieu de dialogue entre pratiques artistiques, recherche scientifique et enjeux contemporains liés au vivant et aux territoires.

Dans ce cadre, l'association développe un programme de résidences artistiques de territoire, favorisant l'ancrage local, la participation citoyenne et la rencontre entre création artistique et enjeux écologiques.

Lieu de résidence : Château de Pange - Allée des Tilleuls 57530 Pange

2. Objet de l'appel à projets

Soutenue par la DRAC Grand Est, l'ARCP lance un appel à projets pour accueillir un·e artiste ou une équipe artistique dans le cadre d'une résidence artistique de territoire en 2026.

Cette résidence vise à soutenir une démarche artistique contemporaine tout en favorisant la rencontre entre création artistique et participation des habitant·es.

Elle repose sur trois dimensions complémentaires :

- la recherche et la création artistique
- la rencontre avec les habitant·es et les publics
- la transmission et le partage des processus de création

La résidence ne constitue pas uniquement un temps de production d'œuvre mais un temps de présence artistique sur un territoire, favorisant l'échange et la co-construction avec les acteur·ices locaux·ales.

Cet appel à projet s'adresse aux artistes ou équipes artistiques qui développent un projet de création existant et qui sont à la recherche d'un lieu de résidence complémentaire .

3. Thématique de la résidence

La résidence s'inscrit dans la réflexion artistique portée par le château de Pange autour des relations entre les paysages, les sociétés humaines et le vivant.

Les artistes sont invités à développer une démarche artistique explorant notamment :

- les relations entre humains et milieux naturels
- les transformations contemporaines des paysages
- les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques
- les interactions entre patrimoine culturel et patrimoine naturel
- les dialogues possibles entre art, sciences et écologie

Le domaine du château, composé d'espaces naturels variés (parc, prairies, rivière, zones boisées), constitue un terrain propice à des expérimentations artistiques autour des enjeux environnementaux contemporains.

4. Disciplines artistiques concernées

Cet appel à projets est ouvert à toutes les disciplines artistiques, notamment :

- spectacle vivant
- arts visuels
- pratiques artistiques interdisciplinaires
- arts sonores
- littérature et écriture

Les projets hybrides ou croisant arts, recherche et sciences ainsi que les projets sur les enjeux liés à la thématique de l'eau sont particulièrement encouragés.

5. Les attendus de la résidence

La résidence devra comporter plusieurs dimensions :

1. Recherche et création

Un temps d'exploration artistique permettant à l'artiste de développer une démarche en lien avec le territoire et le site.

2. Rencontre avec les habitant·es

La résidence devra intégrer au minimum deux formes d'échanges avec les publics. La forme de ces échanges est libre (il peut s'agir de rencontres, de collectes, de temps de pratiques, d'explorations collectives du territoire, etc.)

3. Sortie de résidence

La résidence donnera lieu à un temps de monstration publique, dont les modalités seront définies avec l'équipe artistique retenue.

Elle pourra prendre différentes formes :

- exposition
- installation
- performance
- parcours artistique
- restitution participative

6. Publics concernés

Les projets favorisant une dimension intergénérationnelle et participative seront encouragés.

7. Durée et calendrier de la résidence

La résidence comprendra 3 à 5 semaines de présence artistique sur le territoire. Ces périodes pourront être réparties en une ou deux sessions de résidence. Une première période devra se dérouler entre le 5 octobre et 15 novembre 2026.

Le calendrier définitif sera établi avec l'équipe artistique retenue.

8. Moyens mis à disposition

Espaces de travail

L'équipe artistique pourra travailler dans différents espaces du domaine du château de Pange :

- parc et jardins
- certains espaces du château
- espaces naturels du domaine

Hébergement

Un hébergement sur place pourra être proposé aux artistes pendant la durée de la résidence.

Financement

Une enveloppe artistique globale de 10 000 euros sera allouée à la résidence.

Cette enveloppe comprend :

- les honoraires artistiques
- les temps de création, de médiation et de restitution
- les temps de préparation et de coordination
- les transports

9. Éligibilité

Cet appel à projets est ouvert aux artistes professionnel·les ou collectifs artistiques basés sur l'ensemble du territoire national.

Les artistes doivent :

- justifier d'un engagement financier avéré (aide publique ou soutien au titre d'une coproduction) pour le projet de création déposé
- justifier d'une activité professionnelle dans le champ artistique
- disposer d'un statut administratif permettant la rémunération artistique
- démontrer une expérience dans des projets participatifs ou territoriaux

10. Calendrier de l'appel à projets

29 mai 2026 : date limite de candidature

10 juin 2026 : annonce des projets retenus pour une présentation orale

25 et/ou 29 juin 2026 : présentation devant le jury des projets retenus (visioconférence)

30 juin 2026 : annonce du projet retenu

Automne 2026 : première période de résidence

11. Sélection

Les candidatures seront examinées par un jury composé :

- de représentant·s de l'ARCP
- de personnalités qualifiées du secteur artistique et culturel

Les critères principaux de sélection seront les suivants :

- pertinence du projet de création au regard des thématiques
- place avérée de la rencontre avec les habitant·es et/ou les acteur·ices d'un territoire dans le processus d'écriture
- faisabilité technique et financière

11. Modalités de candidature

Les dossiers de candidature devront être transmis avant le 29 mai 2026.

Les candidatures sont à envoyer par voie électronique aux adresses suivantes :

arcp@chateaupange.fr et programmation@chateaupange.fr.

Objet du mail : Candidature – Résidence de territoire 2026 – Château de Pange

Le dossier de candidature doit contenir :

- le dossier artistique du projet de création
- une présentation du projet de résidence au château de Pange
- lettre(s) d'engagements de coproducteur(s) et/ou d'attributions d'aides pour le projet
- le budget prévisionnel du projet de création intégrant l'apport de la résidence "château de Pange"
- un calendrier indicatif de présence souhaitée

Pour toute question relative à cet appel à projets, les candidat·es peuvent écrire à

arcp@chateaupange.fr et programmation@chateaupange.fr.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Haut Chemin
Pays de Pange**